

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 509

1^{er} mars 2013

SOMMAIRE

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A.	24392	Delta 53 Holdings S.à r.l.	24429
Accotrust	24411	Deltacap S.A.	24430
Admiral Global & International S. à r.l. ..	24392	Deltservice S.à.r.l.	24429
Admiral Institutional S.à r.l.	24391	Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS ...	24427
Airport Development Corporation S.à r.l.	24390	DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	24428
Akonia S.A.	24390	Digital River International S.à r.l.	24428
Alaska Holdings S.à r.l.	24391	Donaldson Luxembourg S.à r.l.	24428
Almond S.à.r.l.	24389	Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	24432
Alpha Trains Group S.à r.l.	24390	Evimmo S.A.	24412
Alpine Resort Properties S.A.	24393	FMP (Luxembourg) S.à r.l.	24386
An der Schmëtt S.à.r.l.	24391	GE Capital Real Estate Lux GP	24411
BAEK Securitisation S.à r.l.	24394	Globalance	24430
Berlin, Kurfürstendamm 231 Holding A S.à r.l.	24392	GPKeystone Holding S.à.r.l.	24411
Berlin, Kurfürstendamm 231 Holding B S.à r.l.	24393	Insigh	24386
Billecart Expansion Holdings S.A.	24427	IntroMax S.A.	24412
Bismarck	24427	Invest & Co S.A.	24412
Bosnia Broadband S.à r.l.	24394	Laurent Properties S.A.	24419
Boson Management	24427	Marvet S.A.-SPF	24432
Bright Investment S.A.	24394	MECANO SERVICES Edmond Georges S.à r.l.	24395
Caducée Finance S.à r.l.	24420	Moderna Renaissance Investments S.à r.l.	24420
Cameron Lux V S.à r.l.	24413	Motion II German Holdings S.à r.l.	24386
C.B.R.A. Sàrl	24420	Russian Technologies S.A.	24389
Cityhold Sterling S.à r.l.	24413	Saint Guy Immo S.à r.l.	24389
Cofipier S.A.	24430	Sàrl Monteverde Energy Groupe	24430
Credicorp S.A.	24432	Soluxol	24393
Dahlia Gestion S.A.	24429	Tabata Investments S.à r.l.	24430
Danimel S.A.	24412	Tailor European Holding S.à r.l.	24395
Deierepensioun Lassie S.à r.l.	24429	Villeneuve Investissements S.A.	24391
Delphi Investor S.à r.l.	24411	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	24406
Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.	24413		

FMP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.917.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012972/15.

(130015256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Insigth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.326.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013013091/11.

(130015427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.900,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Motion II "A" LP, a limited partnership duly organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, and registered in the Company House Register of England and Wales under number LP10578, (the Shareholder 1); and

(2) Motion II "B" LP, a limited partnership duly organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, and registered in the Company House Register of England and Wales under number LP10579, (the Shareholder 2, together with the Shareholder 1, the Shareholders);

Both here duly represented by Jeremie Houet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the Shareholders of Motion II German Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.854, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated December 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 559 dated March 16, 2006, the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg dated March 28, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1233 dated May 16, 2012 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of all convening notices;
 2. Redemption and immediate cancellation of all the three thousand eight hundred and seven (3,807) class A shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.) each; corresponding decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of ninety five thousand one hundred seventy five Euro (EUR 95,175.-) from its current amount of two hundred thousand and seventy five Euro (EUR 200,075.-) down to one hundred and four thousand nine hundred Euro (EUR 104,900.-); reimbursement of the Shareholders at due concurrence;
 3. Amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association (the Articles) of the Company in order to reflect the preceding resolution; and
 4. Miscellaneous.
- III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive any and all convening notices, the Shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to redeem and immediate cancel of all the three thousand eight hundred and seven (3,807) class A shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and consequently decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of ninety five thousand one hundred seventy five Euro (EUR 95,175.-) from its current amount of two hundred thousand and seventy five Euro (EUR 200,075.-) down to one hundred and four thousand nine hundred Euro (EUR 104,900.-).

As a consequence of the above, the meeting resolves to reimburse the Shareholders, holders of the cancelled shares, at due concurrence.

Third resolution

The Shareholders resolve, in order to reflect the preceding resolution, to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, to read henceforth as follows:

« **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed share capital of the corporation is fixed at one hundred and four thousand nine hundred Euro (EUR 104,900.-), represented by four thousand one hundred ninety-six (4,196) B shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).»

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Motion II "A" LP, une société en commandite régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Company House Register of England and Wales) sous le numéro LP10578 (l'Associé 1); et

(2) Motion II "B" LP, une société en commandite régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Company House Register of England and Wales) sous le numéro LP10579 (l'Associé 2, ensemble avec l'Associé 1, les Associés).

Tous deux dûment représentés par Jérémie Houet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les Associés de Motion II German Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.854, constituée en date du 19 décembre 2005 suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 en date du 16 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 mars 2012 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1233 en date du 16 mai 2012 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Rachat et annulation immédiate des trois mille huit cent sept (3.807) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, correspondant à une diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quinze euro (EUR 95.175,-) de son montant actuel de deux cent mille soixante-quinze euro (EUR 200.075,-) à cent quatre mille neuf cents euro (EUR 104.900,-); remboursement des Associés à hauteur de leur participation;

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts (les Statuts) de la Société afin de refléter la résolution précédente; et

4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer à toutes formalités de convocation, les Associés de la Société ayant été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de procéder au rachat et à l'annulation immédiate des trois mille huit cent sept (3.807) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune et par conséquent diminuent le capital social souscrit de la Société par un montant de quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quinze euro (EUR 95.175,-) de son montant actuel de deux cent mille soixante-quinze euro (EUR 200.075,-) à cent quatre mille neuf cents euro (EUR 104.900,-).

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de rembourser les Associés, détenteurs des parts sociales annulées à hauteur de leur participation

Troisième résolution

Les Associés décident, afin de refléter la résolution précédente, de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1. Paragraphe 1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quatre mille neuf cents euro (EUR 104.900,-), représenté par quatre mille cent quatre-vingt-seize (4.196) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-).»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59694. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010318/136.

(130012008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Saint Guy Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.337.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 65676 du 1^{er} janvier 2012 au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013310/10.

(130014709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Russian Technologies S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.282.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013013308/10.

(130015662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.175.

EXTRAIT

1. Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2012 que:

a) Les démissions de M. Oliver Mensching et Mme Silke Weber en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2012 est acceptée;

b) M. Patrice GALLASIN, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg est nommé gérant unique de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.

2. Il résulte du contrat de transfert signé en date du 12 décembre 2012 que Charcoal Establishment a transférée 90% des parts sociales de la Société, d'EUR 1 chacune à Chiltern S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164.063.

Les parts sociales de la Société seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de Parts Sociales
Chiltern S.à r.l. 25A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	11.250
Charcoal Establishment Muehleholz 3 FL-9490 Vaduz, Liechtenstein	1.250
Total	12.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013014148/34.

(130016457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013014149/12.

(130016541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Akonia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 143.347.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 24 janvier 2013 que:

(i) les administrateurs ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg), BEATRICE MANAGEMENT S.A., (R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) et CLAIRE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) ont été remplacés par Monsieur Quentin Rutsaert (résident à 94, boulevard de la Pétrusse, 2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) avec effet immédiat;

(ii) le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCILIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013014146/22.

(130016984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.187.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 janvier 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 10 janvier 2013, ADC Management Ltd, avec siège social à 2nd floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 2182225, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 20.000 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à Airport Development Corporation, une société limitée constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques sous le numéro de 677853, avec siège social à 2nd floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 677853.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2013014145/20.

(130016795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.125,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

Constituée par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, acte publié au Mémorial C no 175

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Admiral Institutional S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014144/14.

(130016658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2550

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alaska Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014147/14.

(130016627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

An der Schmëtt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 94.754.

Les comptes annuels au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014151/10.

(130017285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Villeneuve Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.989.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démision de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Karl Guénard, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013014129/16.

(130016482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.374.

—
Beschluss der Hauptversammlung der Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Der Delegierte des Verwaltungsrates, Herr Markus Arent, wird auf weitere 5 Jahre bis zur nächsten Generalversammlung 2015 in seinem Amt bestätigt.

Echternach, den 05.06.2010.

Werner Kappes / Petra Kappes.

Référence de publication: 2013014141/13.

(130016820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

—
Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1835

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Admiral Global & International S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014143/14.

(130016657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Berlin, Kurfürstendamm 231 Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.688.

—
Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags vom 28.01.2013 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderung bei den Anteilseignern der Gesellschaft mit:

- Die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B172676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

6.250 Anteile.

- Die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B172683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

6.250 Anteile.

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 28.01.2013 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft mit:

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. Januar 2013 zum gemeinschaftlich vertretungsberechtigten Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt zudem folgende Berichtigungen bzw. Ergänzungen zur Eintragung mit:

- Aufgrund der Bestellung von Herrn Mattes zum Geschäftsführer der Gesellschaft, ändert sich die Amtsausführung von Herrn Daniel Kranz von „alleiniger Geschäftsführer“ in „Geschäftsführer“.
- Herr Daniel Kranz ist als Geschäftsführer im Gesellschaftsorgan „Vorstand“ tätig.

Référence de publication: 2013014224/27.
(130017278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Soluxol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.
R.C.S. Luxembourg B 6.077.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 janvier 2013

Le siège social est transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 LUXEMBOURG au 3, rue Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013014124/13.
(130016341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Alpine Resort Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 130.446.

—
Extrait de résolutions adoptées en date du 7 janvier 2013, lors de l'Assemblée Extraordinaire de la Société Alpine Resort Properties S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPINE RESORT PROPERTIES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013014185/14.
(130016712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Berlin, Kurfürstendamm 231 Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 172.695.

—
Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags vom 28.01.2013 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderung bei den Anteilseignern der Gesellschaft mit:

- Die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B172676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

6.250 Anteile.

- Die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B172683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

6.250 Anteile.

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 28.01.2013 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft mit:

- Herr Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Januar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. Januar 2013 zum gemeinschaftlich vertretungsbefugten Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. Januar 2013 zum gemeinschaftlich vertretungsbefugten Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013014225/27.

(130017279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.493.645,24.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Géraldine SCHMIT de son mandat de gérant Slovenia Broadband de la Société avec effet immédiat;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Antonio LONGO, gérant Slovenia Broadband
- Monsieur Alan. DUNDON, gérant Slovenia Broadband
- Monsieur Frédéric SALVADORE, gérant Slovenia Broadband

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Bosnia Broadband S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013014231/19.

(130016677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

BAEK Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.162.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Dezember 2012

Am 27. Dezember 2012 um 16:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen. Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 21. Januar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013014234/15.

(130016922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Bright Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.590.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 22 janvier 2013

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 janvier 2013 que:

- Le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Robert REICHERTS, avocat, demeurant professionnellement au 2A, Place de Paris, L-2314 Luxembourg a été révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur unique;

- Madame Juliette MAYER, née le 19 janvier 1969 à Bischwiller (France), demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée avec effet immédiat en qualité d'administrateur unique de la Société. Son mandat étant conclu pour une durée indéterminée, Madame MAYER aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014100/20.

(130016480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MECANO SERVICES Edmond Georges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 29.746.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2013.

Référence de publication: 2013013186/10.

(130015234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tailor European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.171.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared:

Headway Investment Partners III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, registered with the Companies Register of United Kingdom under number SL009054,

acting by its general partner HIP III GP L.P., a limited partnership incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number SL009043, HIP III GP L.P.,

acting itself by its general partner HIP III Management Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, registered with the Companies Register of Guernsey under number 53507,

represented by Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy under private seal given on 18 December 2012,

which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Tailor European Holding S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons

abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into two million five hundred thousand (2,500,000) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an approved auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more statutory auditors who need not be shareholders.

The statutory auditors or, as the case may be, the approved auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or approved auditor and the duration of their mandate. The statutory auditors or, as the case may be, the approved auditor, will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and fully paid in cash the entirety of the two million five hundred thousand (2,500,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Transitory Provision

Exceptionally and notwithstanding article 22 of the Articles of the Company, the first financial year will begin on the present date and will end only on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Managers:

- Mr Tushar Amrit Pabari, born in London, United Kingdom, on 20 April 1978, residing at 34, West Avenue, N3 1AX London, United Kingdom;

- Mr Herman Christiaan de Lint, born in Rotterdam, the Netherlands, on 26 Novembre 1972, residing at 33A, ch. De Conches, 1231 Conches, Switzzeland;

Class B Managers:

- Ms Saliha Boulhais, born in Florange, France, on 7 June 1966, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mr Flavio Marzona, born in Luxembourg, on 9 August 1971, with professional address in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Headway Investment Partners III L.P., une société en commandite par action (limited partnership) constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SL009054,

agissant par son associé commandité HIP III GP L.P., une société en commandite par action (limited partnership) constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SL009043, HIP III GP L.P.,

agissant par son associé commandité HIP III Management Limited une société en commandite par action (limited partnership) constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 53507,

représentée par Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 décembre 2012, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Tailor European Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu

être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libéré en espèces au nombre de deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Disposition transitoire

Exceptionnellement et par dérogation à l'article 22 des Statuts de la Société, la première année sociale commencera ce jour et finira seulement le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Tushar Amrit Pabari, né à Londres, Royaume-Uni, le 20 avril 1978, domicilié à 34, West Avenue, N3 1AX Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Herman Christiaan de Lint, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 26 novembre 1972, domicilié à 33A, ch. De Conches, 1231 Conches, Suisse;

Gérants de catégorie B:

- Madame Saliha Boulhais, née à Florange, France, le 7 juin 1966, ayant son adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Monsieur Flavio Marzona, né à Luxembourg, le 9 août 1971, ayant son adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1711. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007357/617.

(130007493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.930,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.838.

In the year two thousand twelve, on the ninth day of November,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ziksana Investment Group S.à r.l. / B.V., a private limited liability company, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.838 (the Company).

There appeared:

1.- Mr. Maarten Reinder Scholten, a Dutch citizen, born in Amsterdam, the Netherlands, on December 9th, 1954, residing at Herengracht 586-D, 1017 CJ Amsterdam, the Netherlands,

hereby represented by Me Jérémie HOUET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and,

2.- Actus et Potentia B.V., a private limited liability company under Dutch law ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its office address at Vondelstraat 101, 1054 GM Amsterdam, the Netherlands,

hereby represented by Me Jérémie HOUET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as stated above, are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the "Shareholders".

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That fifty-four thousand (54,000) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Waiver of their pre-emption rights by the current shareholders;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-two thousand nine hundred thirty Euro (EUR 52,930.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-four thousand Euro (EUR 54,000.-) represented by fifty-four thousand (54,000) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to one hundred and six thousand nine hundred and thirty Euro (EUR 106,930.-) by way of the issuance of fifty-two thousand nine hundred thirty (52,930) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each;

4. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 3. above by conversion of an amount of fifty-two thousand nine hundred thirty Euro (EUR 52,930.-) out of the Company share premium reserve, and approval by the Shareholders of the entire subscription of the newly issued shares by a new shareholder, Ziksana Development Group S.à r.l., a private limited liability company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 172.013 (Ziksana Development), as an incentive for the contribution to the future development of the business of the Company by Ziksana Development and its shareholders;

5. Subsequent amendment to the article 4 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 3 and 4 above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities);

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the company being represented at the meeting, the meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

According to article 6.4 of the articles of association of the Company (the Articles), the Shareholders resolve to waive their right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of the shares they hold in the Company,

in order to allow of Ziksana Development and indirectly its shareholders, to participate to the capital of the Company, thereby reflecting the joint contribution of the Shareholders and of Ziksana Development and its shareholders in the development of the business of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-two thousand nine hundred thirty Euro (EUR 52,930.-),

in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-four thousand Euro (EUR 54,000.-) represented by fifty-four thousand (54,000) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each,

to one hundred and six thousand nine hundred and thirty Euro (EUR 106,930.-),

by way of the issuance of fifty-two thousand nine hundred thirty (52,930) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Ziksana Development, prenamed, represented by Me Jeremie HOUET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to fifty-two thousand nine hundred thirty (52,930) new shares of the Company, having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such shares by the conversion of an amount of fifty-two thousand nine hundred thirty euro (EUR 52,930.-) out of the Company share premium reserve (the Share Premium).

The valuation of the Share Premium is evidenced by the pro forma accounts of the Company dated November 6, 2012 (the Pro Forma Accounts).

Such copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The current Shareholders approve that upon conversion of the Share Premium, the newly issued shares will be entirely subscribed by the new shareholder, Ziksana Development, as an incentive for the contribution to the future development of the business of the Company by Ziksana Development and its shareholders.

The contribution of the Share Premium to the Company shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

“ Art. 4. Share capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the company amounts to one hundred and six thousand nine hundred and thirty euro (EUR 106,930.-).

4.2 The share capital of the company is divided into one hundred and six thousand nine hundred and thirty (106,930) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with article 7 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the managers.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ziksana Investment Group S.à r.l./ B.V., une société à responsabilité limitée dont le siège officiel est établi à Amsterdam, aux Pays-Bas et le siège statutaire au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.838 (la Société).

Ont comparu:

1.- M. Maarten Reinder Scholten, citoyen néerlandais, né à Amsterdam, les Pays-Bas, le 9 décembre 1954, résidant à Herengracht 586-D, 1017 CJ Amsterdam, les Pays-Bas,

ici représenté par Me Jérémie HOUET, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2.- Actus et Potentia B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), dont le siège officiel est établi à Amsterdam, les Pays-Bas, et l'adresse au Vondelstraat 101, 1054 GM Amsterdam, les Pays-Bas,

ici représentée par Me Jérémie HOUET, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés actuels de la Société et sont désignées ci-après comme les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Renonciation aux droits de préemption par les associés actuels;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente euros (EUR 52.930) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000) représenté par cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent six mille neuf cent trente euros (EUR 106.930) par l'émission de cinquante-deux mille neuf cent trente (52.930) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 3 ci-dessus par conversion d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente euros (EUR 52.930) de la réserve de prime d'émission de la Société et approbation des Associés, de l'entière souscription des parts sociales nouvellement émises par un nouvel associé, Ziksana Development Group S.à. r.l., une société constituée et régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.013 (Ziksana Development), comme récompense pour l'apport au développement futur de l'activité de la Société par Ziksana Development et ses associés;

5. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 3 et 4 ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et s'occuper de toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 6.4 des statuts de la Société (les Statuts), les Associés décident de renoncer à leur droit de préemption proportionnellement au montant total de la valeur nominale des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société,

afin de permettre à Ziksana Development et indirectement à ses associés, de participer au capital de la Société, reflétant ainsi l'apport conjoint des Associés et de Ziksana Development et de ses associés dans le développement de l'activité de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente euros (EUR 52.930),

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000) représenté par cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune,

à cent six mille neuf cent trente euros (EUR 106.930),

par l'émission de cinquante-deux mille neuf cent trente (52.930) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ziksana Development, précitée, représentée par Me Jérémie HOUET, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinquante-deux mille neuf cent trente (52.930) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune,

et les libère intégralement par la conversion d'un montant de cinquante-deux mille neuf cent trente euros (EUR 52.930) provenant de la réserve de prime d'émission de la Société (la Prime d'Emission).

L'évaluation de la Prime d'Emission est documentée par les comptes pro forma de la Société datés du 6 novembre 2012 (les Comptes Pro Forma).

La copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés actuels approuvent le fait qu'à la suite de la conversion de la Prime d'Emission, les parts sociales nouvellement émises seront entièrement souscrites par un nouvel associé, Ziksana Development, comme récompense pour l'apport au développement futur de l'activité de la Société par Ziksana Development et ses associés.

L'apport de la Prime d'Emission à la Société sera intégralement affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Capital Social.

4.1 Le capital social autorisé et émis de la Société est fixé à cent six mille neuf cent trente euros (EUR 106.930).

4.2 Le capital social de la Société est divisé en cent (106.930) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

4.3 Toutes les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat ne sera émis.

4.4 Les parts sociales sont respectivement rachetables et susceptibles d'être remboursées, sous réserve de et conformément à l'article 7 et aux conditions et formalités de rachat ou de remboursement telles que déterminées dans le temps par les gérants.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et s'occuper de toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent environ à EUR 1.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2012. LAC/2012/53094. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007469/237.

(130008041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

GPKeystone Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.682.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société GPKeystone Holding S.à.r.l. en liquidation volontaire, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 31 décembre 2010 a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 18 décembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013726/16.

(130015578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

GE Capital Real Estate Lux GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.938.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société GE Capital Real Estate Lux GP, décidée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit en date du 19 décembre 2012 a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 décembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013719/16.

(130015577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Delphi Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.125.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013621/11.

(130015803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Accotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 102.929.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Kayser
adm.dél.

Référence de publication: 2013013533/11.

(130016396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

IntroMax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.277.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 28.12.2012 de la société «IntroMax S.A.» il a été décidé:

1. Monsieur Maxim Guba est révoqué en tant qu'Administrateur de la société avec date effective au 28 décembre 2012

2. Monsieur Sergey ACHKASOV, ingénieur, né le 18 mai 1950 à Moscou, Russie, demeurant à Lobachevskogo rue, 92-1-167, 119454 Moscou, Russie est nommé en tant qu'Administrateur de la société. Son mandat expirera lors de l'AGO que se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 28.12.2012.

Référence de publication: 2013013749/14.

(130015789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Invest & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.696.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2012, LAC/2012/62790, que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013013750/14.

(130016399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Evimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013678/10.

(130016364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Danimel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, Rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
DANIMEL S.A.

Référence de publication: 2013013633/16.

(130016145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013622/11.

(130015876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 14 décembre 2012 que;

- Cameron Lux I S.a r.l., transfère les 601,797 parts sociales de Classe B qu'elle détient dans la Société à la société Cameron Lux II S.a r.l., une société à responsabilité

limitée, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.440, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013600/15.

(130015744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cityhold Sterling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth's of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CITYHOLD PROPERTY AB, a company organised and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Birger Jarlsgatan 6, SE-102 40 Stockholm, Sweden, and being registered with the Bolagsverket under number 556845-8631,

represented by Mrs Esther Raudszus, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2012,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Cityhold Sterling S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.785, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2833 of 19 November 2011, amended pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, dated 16 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 102 of 12 January 2012, amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 10 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 611 of 8 March 2012, amended for the last time pursuant to a

deed of the undersigned notary, dated 29 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2914 of 30 November 2012.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the Company's corporate capital by an amount of ONE million British Pounds (GBP 1,000,000.-) in order to bring it from its current amount of SEVEN MILLION British Pounds (GBP 7,000,000.-) represented by SEVEN HUNDRED MILLION (700,000,000) shares in registered form having a par value of one Pence (GBP 0.01) each to EIGHT MILLION British Pounds (GBP 8,000,000.-) by the issue of

- a. ten million (10,000,000) new ordinary shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- b. ten million (10,000,000) class A shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- c. ten million (10,000,000) class B shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- d. ten million (10,000,000) class C shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- e. ten million (10,000,000) class D shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- f. ten million (10,000,000) class E shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- g. ten million (10,000,000) class F shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- h. ten million (10,000,000) class G shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- i. ten million (10,000,000) class H shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01) and
- j. ten million (10,000,000) class I shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01)

2. Subscription and payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of a contribution in cash in the amount of TWENTY-FIVE MILLION British Pounds (GBP 25,000,000.-)

3. Decision to allocate TWENTY-FOUR MILLION British Pounds (GBP 24,000,000.-) to the various share premium accounts attached to the existing classes and categories of shares as follows

- a. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the ordinary shares;
- b. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class A shares;
- c. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class B shares;
- d. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class C shares;
- e. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class D shares;
- f. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class E shares;
- g. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class F shares;
- h. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class G shares;
- i. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class H shares;
- j. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class I shares.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the preceding resolutions.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of ONE MILLION British Pounds (GBP 1,000,000.-),

in order to bring it from its current amount of SEVEN MILLION British Pounds (GBP 7,000,000.-) represented by SEVEN HUNDRED MILLION (700,000,000) shares in registered form having a par value of one Pence (GBP 0.01) each, to EIGHT MILLION British Pounds (GBP 8,000,000.-) by the issue of

- a. ten million (10,000,000) new ordinary shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);
- b. ten million (10,000,000) class A shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);
- c. ten million (10,000,000) class B shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);

- d. ten million (10,000,000) class C shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);
- e. ten million (10,000,000) class D shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);
- f. ten million (10,000,000) class E shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01),
- g. ten million (10,000,000) class F shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);
- h. ten million (10,000,000) class G shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01);
- i. ten million (10,000,000) class H shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01) and
- j. ten million (10,000,000) class I shares with a value of One Pence per share (GBP 0.01).

Second resolution

The Sole Shareholder declares and the notary acknowledges that the shares are entirely subscribed by the sole shareholder of the Company and that the total subscription price of the increase of share capital has been paid by a contribution in cash in the amount of TWENTY-FIVE MILLION British Pounds (GBP 25,000,000.-) entirely paid up in cash which the Company has at its disposal proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement (the "Contribution in Cash").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate the balance between the Contribution in Cash and the aggregate nominal value of the newly issued shares amounting to TWENTY-FOUR MILLION British Pounds (GBP 24,000,000) to the various share premium accounts attached to the existing classes and categories of shares as follows

- a. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the ordinary shares;
- b. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class A shares;
- c. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class B shares;
- d. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class C shares;
- e. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class D shares;
- f. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class E shares;
- g. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class F shares;
- h. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class G shares;
- i. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class H shares;
- j. TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND British Pounds (GBP 2,400,000.-) to the share premium account attached to the class I shares.

Fourth resolution

As a consequence of the second resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" Art. 5.1.

5.1. The Company's corporate capital is set at EIGHT MILLION (GBP 8,000,000.-) represented by EIGHT HUNDRED MILLION (800,000,000) shares in registered form having a par value of one Pence (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up being divided into the following classes of shares (the Classes):

- EIGHTY MILLION NINE-HUNDRED AND HUNDRED FIFTY THOUSAND FOUR HUNDRED (80,950,400) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class A shares (the Class A Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class B shares (the Class B Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class C shares (the Class C Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class D shares (the Class D Shares);

- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class E shares (the Class E Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class F shares (the Class F Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class G shares (the Class G Shares);
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class H shares (the Class H Shares); and
- SEVENTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (79,894,400) class I shares (the Class I Shares)

each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.»

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

CITYHOLD PROPERTY AB, une société existant sous et régie par les lois suédoises, ayant son siège social à Birger Jarlsgatan 6, SE-102 40 Stockholm, Suède, et inscrite auprès du Bolagsverket sous le numéro 556845-8631,

ici représentée par Melle Esther Raudszus, ayant son adresse professionnelle au 2a, rue Albert Borschette; L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

(l' Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentais, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Cityhold Sterling S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 785, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2833 du 19 novembre 2011, modifié selon acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire du 16 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N 102 du 12 janvier 2012, modifié selon acte du notaire instrumentaire du 10 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N 611 du 8 mars 2012, modifié pour la dernière fois selon acte du notaire instrumentaire du 29 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N 2914 du 30 novembre 2012.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant d'UN million de Livres Sterling (GBP 1.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de SEPT MILLIONS de Livres Sterling (GBP 7.000.000.-), représenté par SEPT CENT MILLIONS (700.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) chacun au montant de HUIT MILLIONS de Livres Sterling (GBP 8.000.000.-), par l'émission de

- a. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- b. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- c. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- d. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- e. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;

- f. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01);
- g. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- h. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- i. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) et
- j. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part.

2. Paiement du prix de la souscription par l'Associé Unique par voie d'un apport en espèce d'un montant de VINGT-CINQ MILLIONS de Livres Sterling (GBP 25.000.000,-).

3. Décision d'allouer VINGT-QUATRE MILLIONS de Livres Sterling (GBP 24.000.000,-) aux différents comptes de prime d'émission liés aux classes et catégories de parts sociales existantes comme suit :

- a. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales ordinaires;
- b. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe A;
- c. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe B;
- d. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe C;
- e. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe D;
- f. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe E;
- g. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe F;
- h. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe G;
- i. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe H;
- j. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe I.

4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la société afin de refléter les résolutions précédentes.

Ceci ayant été déclaré, L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'UN million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-),

afin de le porter de son montant actuel de SEPT MILLIONS de Livres Sterling (GBP 7.000.000,-), représenté par SEPT CENT MILLIONS (700.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) chacune,

au montant de HUIT MILLIONS de Livres Sterling (GBP 8.000.000,-), par l'émission de

- a. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- b. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- c. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- d. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- e. dix millions (10.000.000) nouvelles parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- f. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;
- g. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;

h. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part;

i. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) et

j. dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'UN Pence (GBP 0.01) par part.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare et le notaire prend acte que les parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique de la Société et que la somme totale de la souscription relative à l'augmentation du capital social a été entièrement payé en espèces pour un montant de VINGT-CINQ MILLIONS de Livres Sterling (GBP 25.000.000,-). Ce montant est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate (l'„Apport en Espèce”).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer la différence entre l'Apport en Espèce et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises et s'élevant à la somme de VINGT-QUATRE MILLIONS de Livres Sterling (GBP 24,000,000.-) aux différents comptes de prime d'émission liés aux classes et catégories de parts sociales existantes comme suit:

a. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales ordinaires;

b. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe A;

c. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe B;

d. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe C;

e. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe D;

f. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe E;

g. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe F;

h. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe G;

i. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe H;

j. DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 2.400.000,-) au compte de la prime d'émission lié aux parts sociales de classe I.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à HUIT MILLIONS de Livres Sterling (GBP 8.000.000.-) représenté par HUIT CENT MILLIONS (800.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de UN Pence (GBP 0.01.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées divisées selon les catégories de parts sociales suivante (ci-après les «Parts Sociales»).

1. QUATRE-VINGT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS (80,950,400) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»);

2. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe A (ci-après les «Parts Sociales de Classe A»);

3. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe B (ci-après les «Parts Sociales de Classe B»);

4. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe C (ci-après les «Parts Sociales de Classe C»);

5. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe D (ci-après les «Parts Sociales de Classe D»);

6. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe E (ci-après les «Parts Sociales de Classe E»);

7. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe F (ci-après les «Parts Sociales de Classe F»);

8. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe G (ci-après les «Parts Sociales de Classe G»);

9. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe H (ci-après les «Parts Sociales de Classe H»);

10. SOIXANTE-DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (79,894,400)- parts sociales de classe I (ci-après les «Parts Sociales de Classe I»);

chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Raudszus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. LAC/2012/60975. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006714/322.

(130008155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Laurent Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Laurent Properties S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 22 août 2018.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 22 août 2018.
- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 22 août 2018.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le le 22 août 2018.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 22 août 2018.
- L'adresse professionnelle de:
 - * Mr. Christian BÜHLMANN, Administrateur
 - * Mr. Alexandre TASKIRAN, Administrateur
 - * du Commissaire aux Comptes Trustconsult Luxembourg S.A.
 est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israel)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014518/30.

(130016710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014264/10.

(130017346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

C.B.R.A. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 27, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 104.998.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014262/9.

(130017056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Moderna Renaissance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.422.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the eighteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company Moderna Renaissance Holdings Limited, registered with the Trade and Companies' Register of Cayman Islands under number 273972, with its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Moderna Renaissance Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Elliot GREENBERG, company director, born in New York (United States of America), on January 19, 1959, residing professionally at NY 10019 New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor.

Managers of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and

- Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Moderna Renaissance Holdings Limited, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 273972, ave siège à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Moderna Renaissance Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

- Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013010316/359.

(130011978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Boson Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 105.090.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2012:

Résolutions:

L'Assemblée acte la démission en date du 8 novembre 2012 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2013014256/17.

(130016491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Bismarck, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.238.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2013014253/10.

(130016692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Billicart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014248/9.

(130016537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 161.614.

—
Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung die am 27. Juli 2012 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer BDO Audit S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS mit Wirkung vom 27. Juli 2012 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Januar 2013.

Für Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013014328/18.

(130016536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 juillet 2012 de sa société mère, Donaldson Company, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014331/12.

(130016619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Digital River International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.146.

Extrait constatant la démission d'un gérant avec effet au 1^{er} janvier 2013

Monsieur Richard STROSAHL résidant 12, Geibel Strasse, D – 50827 Koeln-Lindenthal, démissionne de ses fonctions de gérant de catégorie A à compter du 31 décembre 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014329/13.

(130017299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

RECTIFICATIF

Cet extrait remplace le dépôt de l'extrait enregistré et déposé le 27.12.12 référence L120224650

Suite à un acte de cession de parts sociales sous seing privé, signé le 19 novembre 2012, MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, a cédé toutes ses parts sociales qu'elle détient dans la société DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. comme suit:

- 1.785 parts à AEA Investors Fund V LP, une société domiciliée à PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, George Town, Iles Caïmanes;
- 1.785 parts à AEA Investors Fund V-A LP, une société domiciliée à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA;
- 1.785 parts à AEA Investors Fund V-B LP, une société à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA;
- 1.785 parts à AEA Investors Participant Fund V LP, une société domiciliée à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA;
- 1.785 parts à AEA Investors QP Participant Fund V LP, une société domiciliée à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA;

- 1.785 parts à AEA Europe Fund II LP, une société domiciliée à PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, George Town, Îles Caïmanes;

- 1.790 parts à 2348614 Ontario Limited, une société domiciliée à 5650 Yonge Street, Toronto, Canada, M2M 4HD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013014343/29.

(130016943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Deltservice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 63.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013014340/10.

(130016513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Deierepensiuon Lassie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 75.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2013014338/12.

(130016666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Delta 53 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.070.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013014326/12.

(130016680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.201.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014320/10.

(130017371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Cofipier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 63.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Référence de publication: 2013014299/10.
(130016685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Deltacap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.203.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/01/2013.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Référence de publication: 2013014339/12.
(130016810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 158.378.

L'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2013 a décidé de renouveler les mandats de Mme Petra Reinhard Keller ainsi que de Messieurs Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel en tant que membres du conseil d'administration de Globalance.

Monsieur Guy Reiter ayant démissionné avec effet au 31 août 2012, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration
5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013014410/22.
(130016928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Sàrl Monteverde Energy Groupe, Société à responsabilité limitée,
(anc. Tabata Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.426.

In the year two thousand and twelve.
On the fifth day of December.
Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B number 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Tabata Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 29, 2012, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to have adopted the name "SARL MONTEVERDE ENERGY GROUPE" by the company and to amend article 2 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "SARL MONTEVERDE ENERGY GROUPE"."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Tabata Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale "SARL MONTEVERDE ENERGY GROUPE" et de modifier l'article 2 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "SARL MONTEVERDE ENERGY GROUPE"."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 décembre 2012. Relation GRE/2012/4641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010446/74.

(130012017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Les comptes annuels consolidés de la société au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013014350/12.

(130016950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Credicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.557.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Credicorp S.A., tenue le 21 juin 2012 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30/09/2011, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013014312/17.

(130017074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Marvet S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.808.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014549/9.

(130017175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.
